



## Déclaration préalable CAPD 25 octobre 2012 (stages de la formation continue)

Le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause non seulement sur la forme (nous déplorons en effet les documents de travail tardifs et parfois incomplets) mais aussi parfois sur le fond quand la CAPD s'est vue caricaturer comme une consultation formelle sans prise en compte de l'avis des représentants des personnels.

A l'heure où le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école, il apparaît cependant clairement que cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux : national, académique et départemental.

Nous estimons que chacun dans son rôle, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif avec respect et sérieux.

Par conséquent, nous demandons que le paritarisme prenne tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues doivent nécessairement évoluer.

S'agissant notamment de la confiance entre enseignants et IEN nous demandons de façon générale que cesse la pression inutile encore exercée par des IEN sur les collègues et les équipes. Plus particulièrement sur la validation des horaires d'aide personnalisée.

Le SNUipp s'est adressé aux IEN par courrier en Septembre à ce propos : nous vous demandons de faire confiance aux enseignants et, durant cette année scolaire de transition et dans l'attente des réformes annoncées à la rentrée 2013, d'autoriser les équipes à utiliser ce temps de la manière qu'ils jugeront la plus à même de répondre aux besoins de leur école.

**Concernant les opérations administratives et le paritarisme**, nous demandons que les orientations nouvelles données par le ministre se traduisent par une consultation effective des représentants du personnel.

S'agissant de l'examen des promotions : nous estimons que le report était nécessaire dans la mesure où des collègues attendent leurs rapports d'inspection et leur note parfois depuis 8 ou 9 mois. La note étant arrêtée au 31/8, ils seraient pénalisés pour les promotions ! Nous réclamons que toutes les notes des inspections qui ont eu lieu jusqu'en juin / juillet dernier soient arrêtées avant que la CAPD ne se tienne.

Concernant l'attribution de la part variable de la prime ECLAIR : qu'en est-il de la proposition d'attribution de la part variable arrêtée par le DASEN ? Qui établirait la liste des participants à un projet méritant la part variable ? Le DASEN doit prendre en compte les spécificités du Vaucluse.

A propos de la note de service TR : nous saluons l'existence de cette circulaire qui fournit un cadre. Cependant, nous relevons différents points qui méritent d'être ré-discutés :

- La circulaire précise que des remplacements peuvent être effectués à la prison : ce point avait été ôté de la circulaire mouvement concernant les postes de TR, il doit aussi l'être de la note de service.
- Les remplacements hors circonscription doivent rester exceptionnels et limités aux circonscriptions limitrophes, à moins que les TR soient interrogés et volontaires pour un remplacement long.
- ARIA : si les TR n'ont plus besoins de faire des états de frais, cela peut être une avancée mais la saisie automatique ne permet pas de conserver un regard sur ces états de frais. L'administration nous affirme que les TR pourront avoir un regard sur ces états mais nous nous inquiétons du délai entre les

remplacements et la réception de cette fiche. En fonction, il sera difficile pour les TR de faire des vérifications efficaces !

- pour le calcul des distances de déplacements : elles doivent être notées sur la fiche d'état de frais afin de permettre la vérification par les TR compte tenu de la mise en place d'un calculateur spécifique.

- des collègues nous rapportent que les TR ne toucheraient plus de frais de déplacement lorsqu'ils remplacent les équipes éducatives : est-ce une réalité ? Nous nous opposons fermement à cette éventualité.

Nous attendons que cette nouvelle philosophie du dialogue se mette concrètement en place dans le Vaucluse, notamment lors des commissions à venir.

Le SNUipp a réussi nationalement à faire évoluer des points par exemple sur les permutations, cela illustre des évolutions ds le dialogue social.

S'agissant de l'ordre du jour et l'examen des départs en stages de formation continue, le SNUipp s'est exprimé lors du conseil de formation sur la regrettable baisse constante de l'offre de formation : l'offre de stages à candidatures individuelles restent en dessous des nécessités et des attentes des collègues. Sans une augmentation conséquente de l'enveloppe budgétaire dédiée à la formation, aucune amélioration significative de l'offre de stages ne pourra avoir lieu.

Nous sommes surpris de ne pas avoir été prévenus que la date d'emploi des 43 EVS à reconduire a encore reculé du 1er décembre au 1er janvier

Par ailleurs, qu'en est-il du recrutement d'un psychologue sur le secteur de Carpentras ?

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, fiers de pouvoir bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves.